

Geneva Hostel

Bilan de gaz à effet de serre

2022 - 2023

Solution de myclimate pour les entreprises



Ce rapport ou certaines de ses parties peuvent être utilisés dans la communication de l'entreprise. myclimate et ecoLive, son représentant en Suisse Romande, ne peuvent pas être tenus responsable de la qualité des données fournies, qui incombe à l'entreprise. myclimate et ecoLive soutiennent l'entreprise dans la récolte des données et leur fiabilité à travers une démarche de validation des informations transmises.

Le rapport est composé de 3 parties. Les parties A (Bilan climatique) et C (Annexes) peuvent être transmises aux clients. La partie B est destinée à l'utilisation interne.

Geneva Hostel

Association genevoise des auberges de jeunesse
Rue Rothschild 28-30
1202 Genève

Genève, novembre 2024

Fondation myclimate – The Climate Protection Partnership

Pfingstweidstrasse 10
CH-8002 Zürich
+41 44 500 43 50
www.myclimate.org



Représentation en Suisse Romande:

ecoLive

Rte de Valavran 1
CH-1293 Bellevue
+41 22 732 24 55
www.ecolive.ch



A. Rapport de l'impact climatique 2022-2023

A.1 Aperçu général des émissions

A.1.1 Répartition des émissions en tonnes de CO_{2e}

A.1.2 Part des émissions selon les catégories

A.1.3 Évolution des émissions relatives en kg de CO_{2e} par nuitée (2019-2023)

A.2 Évolution et part d'émissions de CO_{2e} selon les scopes

A.3 Énergie

A.3.1 Évolution de la consommation d'électricité en kWh (2019-2023)

A.3.2 Évolution de la consommation d'électricité en kWh par nuitée (2019-2023)

A.3.3 Évolution de la consommation de gaz naturel en kWh (2019-2023)

A.3.4 Évolution de la consommation de gaz naturel en kWh par nuitée (2019-2023)

A.4 Déplacements pendulaires

A.4.1 Évolution et part des distances en km par mode de transport (2019-2023)

A.4.2 Émissions de CO_{2e} selon les modes de transport

A.5 Déplacements professionnels

A.5.1 Déplacements professionnels en kilomètres selon le mode de transport (2019-2023)

A.6 Restauration et boissons

A.6.1 Part des émissions de CO_{2e} des denrées alimentaires et boissons

A.6.2 Évolution des émissions des denrées alimentaires en kg de CO_{2e} par nuitée (2019-2023)

A.6.3 Évolution des émissions des boissons en kg de CO_{2e} par nuitée (2022-2023)

A.7 Manifestations/événements

A.7.1 Évolution des émissions liées aux manifestations et/ou événements (2022-2023)

A.8 Matériel

A.8.1 Part des émissions selon type de matériel

A.8.2 Émissions du matériel en kg de CO_{2e} par nuitée (2019-2023)

A.8.3 Consommation d'eau en litres par nuitée (2019-2023)

A.9 Déchets

A.9.1 Part des déchets par catégorie

A.9.2 Évolution des déchets en grammes par nuitée avec part de recyclage (2019-2023)

B. Communication

C. Annexes

C.1 Démarche de myclimate pour l'hôtellerie

C.2 myclimate smart 3

C.2.1 Méthode

C.2.2 Catégories

C.2.3 Scopes

C.3 Quelques valeurs pour comparer

Notes : Une mise à jour des facteurs d'émission a été effectuée en janvier 2024 sur la plateforme smart3. Par conséquent, les résultats des émissions de gaz à effet de serre ont légèrement changé par rapport aux bilans fournis les années précédentes.

A. Rapport de l'impact climatique 2022-2023

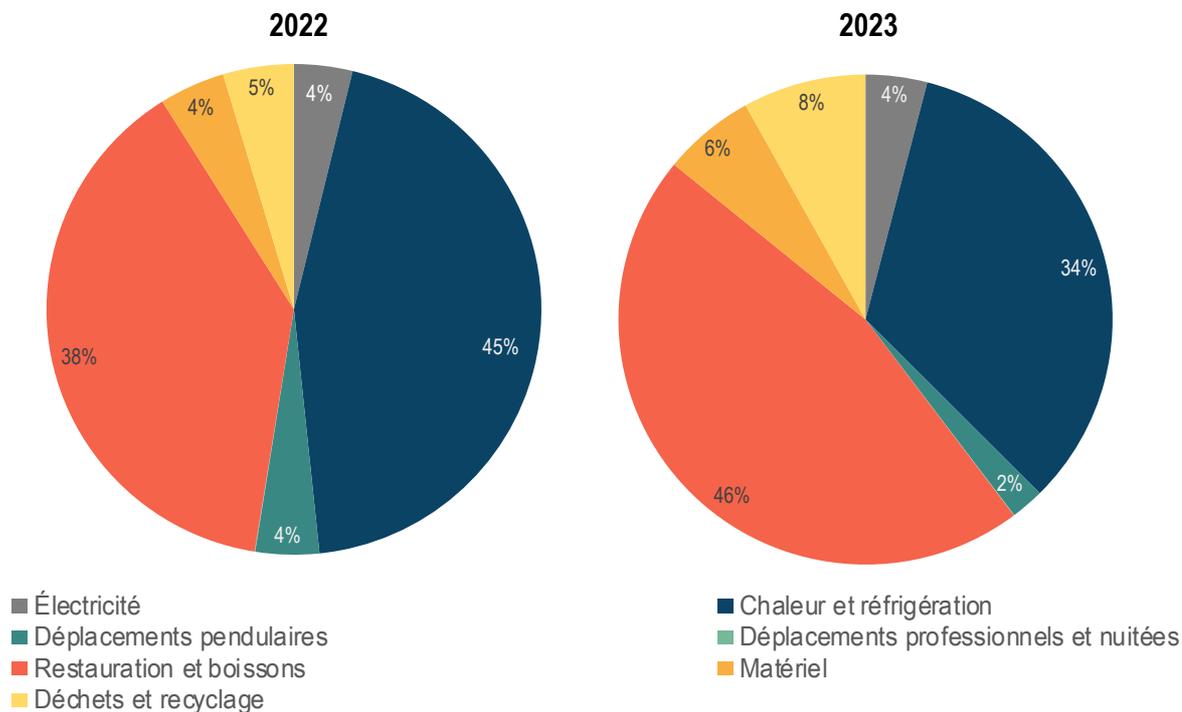
A.1 Aperçu général des émissions

A.1.1 Répartition des émissions en tonnes de CO_{2e}

Le tableau suivant fournit un aperçu détaillé des émissions des différents secteurs¹ pour les années en question.

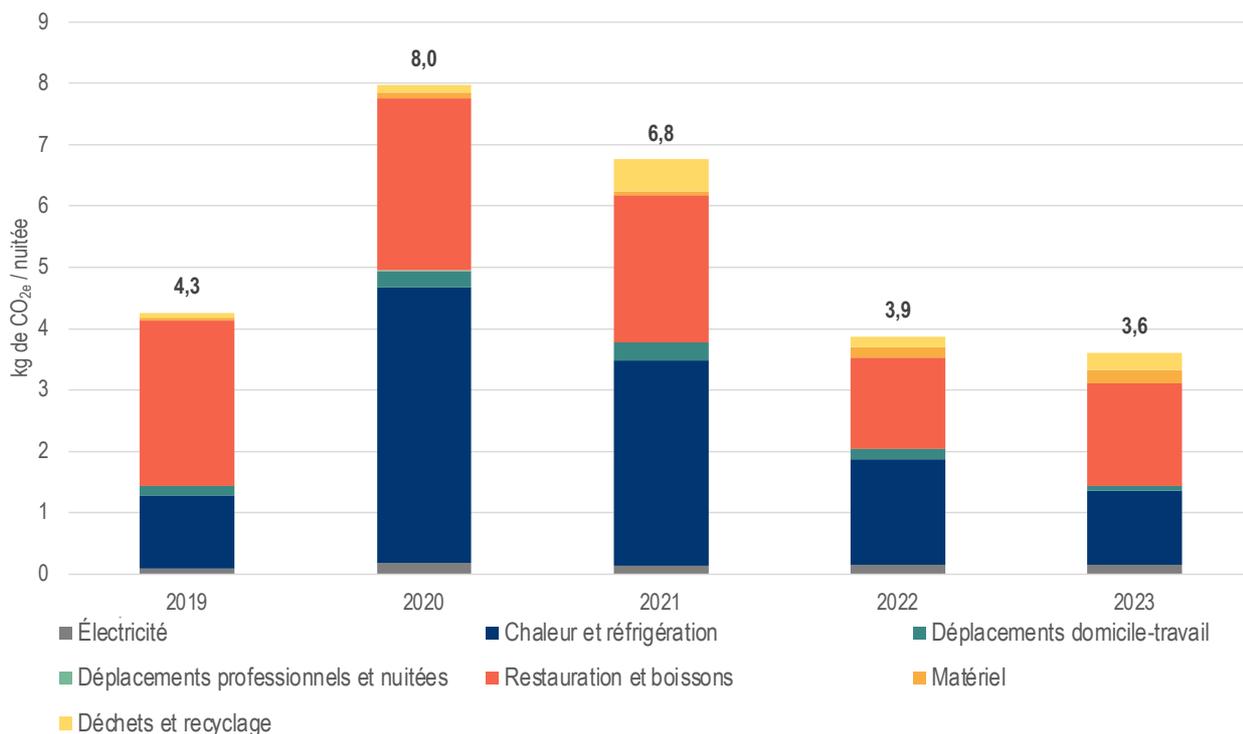
Catégories d'émissions	2022		2023	
	tCO _{2e}	Part en %	tCO _{2e}	Part in %
Electricité	11,6	3,8%	13,0	4,0%
Chaleur et réfrigération	135,3	44,5%	108,2	33,5%
Déplacements pendulaires	12,6	4,2%	7,0	2,2%
Déplacements professionnels et nuitées	0,1	0,0%	0,1	0,0%
Restauration et boissons	117,0	38,5%	149,1	46,2%
Matériel	13,1	4,3%	19,5	6,0%
Déchets et recyclage	14,0	4,6%	26,0	8,1%
Total	303,7	100,0%	323,0	100,0%

A.1.2 Part des émissions selon les catégories



¹ Les catégories sont détaillées en annexe

A.1.3 Évolution des émissions relatives en kg de CO_{2e} par nuitée (2019-2023)



Observations

Les graphiques ci-dessus illustrent la répartition générale des émissions de gaz à effet de serre du Geneva Hostel pour les années 2022 et 2023.

En 2023, une augmentation générale des émissions à hauteur de 20 tonnes de CO_{2e} est observable par rapport à l'année précédente. Celle-ci s'explique notamment par la hausse des émissions liées, d'une part, aux denrées alimentaires destinées à la consommation du restaurant de l'hôtel (+46,5%) et d'autre part, aux déchets (+85,5 %).

En 2022 et en 2023, les deux catégories couvrant la majorité des émissions (≥70 % du total) sont celles de la « restauration et boissons » ainsi que de la « chaleur et réfrigération », bien que la seconde ait connu une réduction importante de 27 tonnes de CO_{2e}.

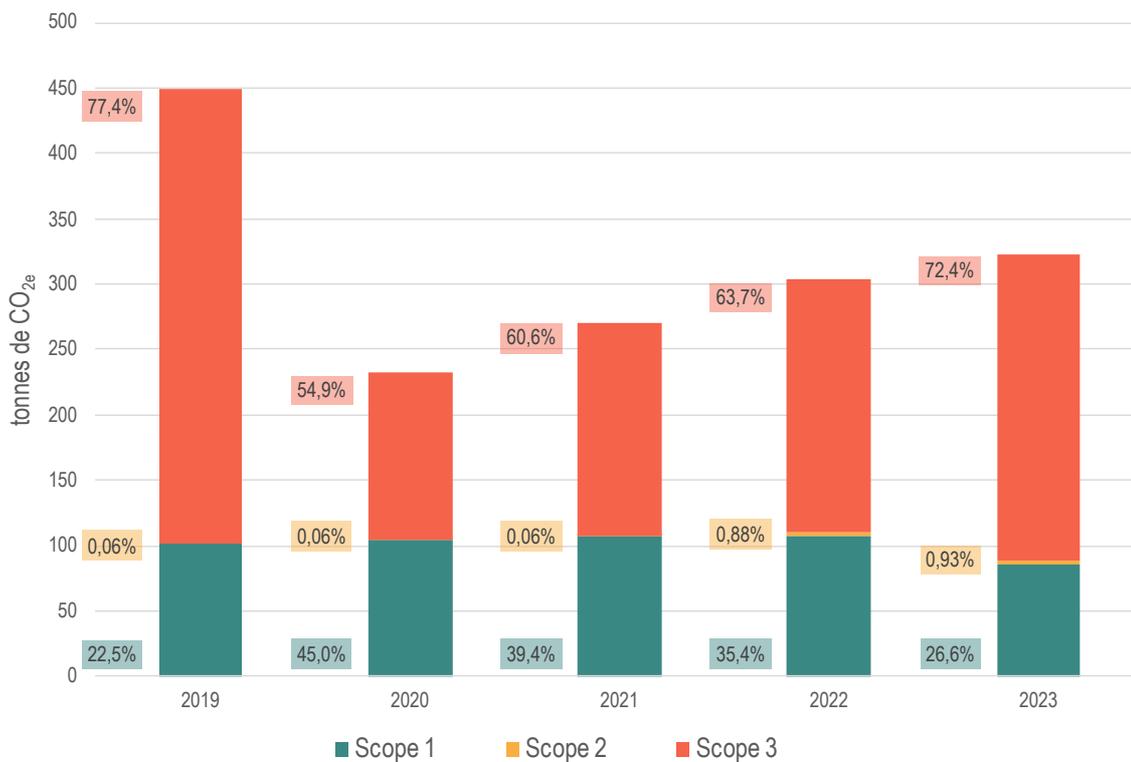
Enfin, le graphique A.1.3 montre que malgré une augmentation des émissions totales en 2023, depuis 2020, il y a une réduction générale des émissions relatives qui sont passées de 8 à 3,6 tCO_{2e}/nuitée. La dernière fois que le Geneva Hostel a atteint les 3,6 tCO_{2e}/nuitée fut en 2016 avec un niveau de détail moins élevé, ce qui est un bon point à soulever. Cette réduction peut s'expliquer, en partie, par la baisse de consommation en gaz naturel.

Recommandations

De manière générale, le Geneva Hostel devrait concentrer ses efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les catégories qui ont le plus grand impact, à savoir, la chaleur et réfrigération et la restauration et boissons. Il est toutefois important de maintenir les efforts mis en place jusque-là afin qu'une réduction effective soit visible et pérenne à long terme.

A.2 Évolution et part d'émissions de CO_{2e} selon les scopes (2019-2023)

Le périmètre de chaque scope est détaillé dans les annexes.



Observations

Le graphique ci-dessus montre l'évolution de la répartition des émissions de CO_{2e} entre 2019 et 2023. Le scope 1 comprend la production de chaleur, sa part s'élève à 26,6 % du total des émissions, soit 86 tCO_{2e}. C'est la première fois, depuis le début du suivi des émissions de gaz à effet de serre, que le scope 1 cumule moins de 100 tCO_{2e}.

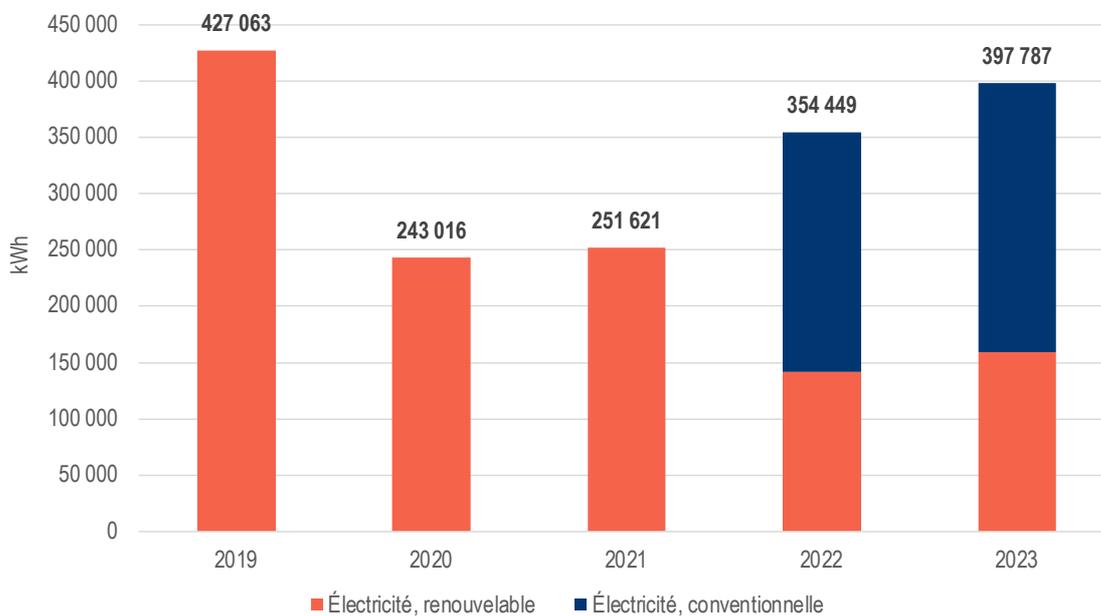
Le scope 2 représente les émissions élargies issues de l'électricité. Ce scope était quasi nul, mais a augmenté en raison de la consommation d'électricité conventionnelle depuis 2022.

Le scope 3 est davantage représenté et regroupe la majorité des émissions du Geneva Hostel, avec près de 64 % du total des émissions en 2022 et 72 % en 2023. La part du scope 3 augmente chaque année depuis 2020.

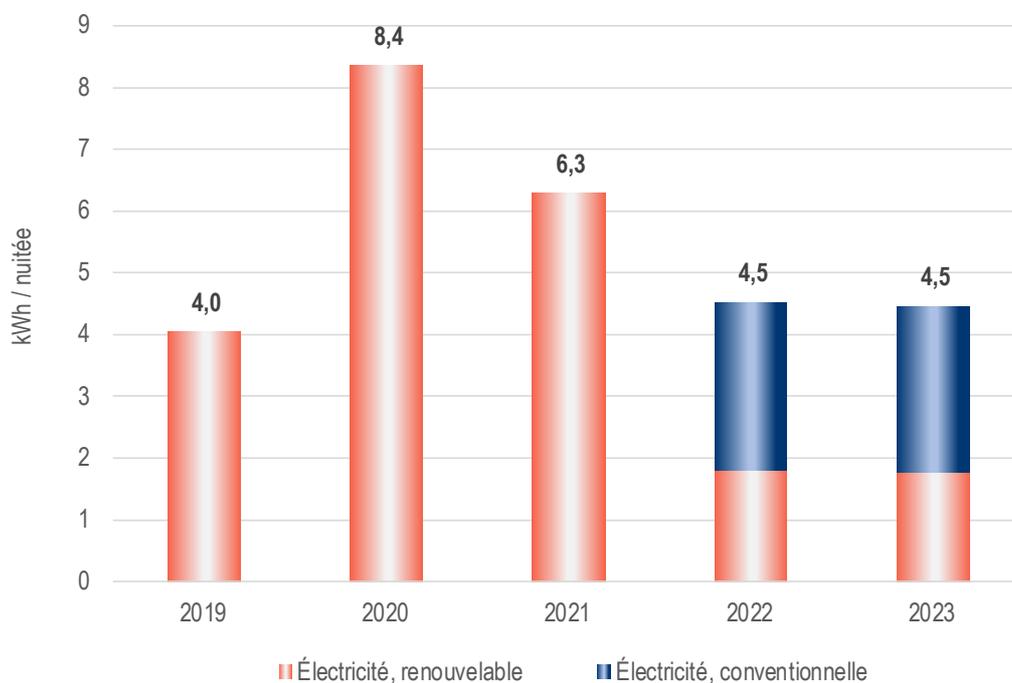
A travers ce graphique, il est notamment possible d'établir deux explications quant à l'évolution des émissions : la première serait que l'activité du Geneva Hostel n'a pas repris avec la même intensité après la crise sanitaire liée au COVID19 ; la seconde, l'élargissement du périmètre des données et la qualité de collecte peut exercer une influence sur le total.

A.3 Énergie

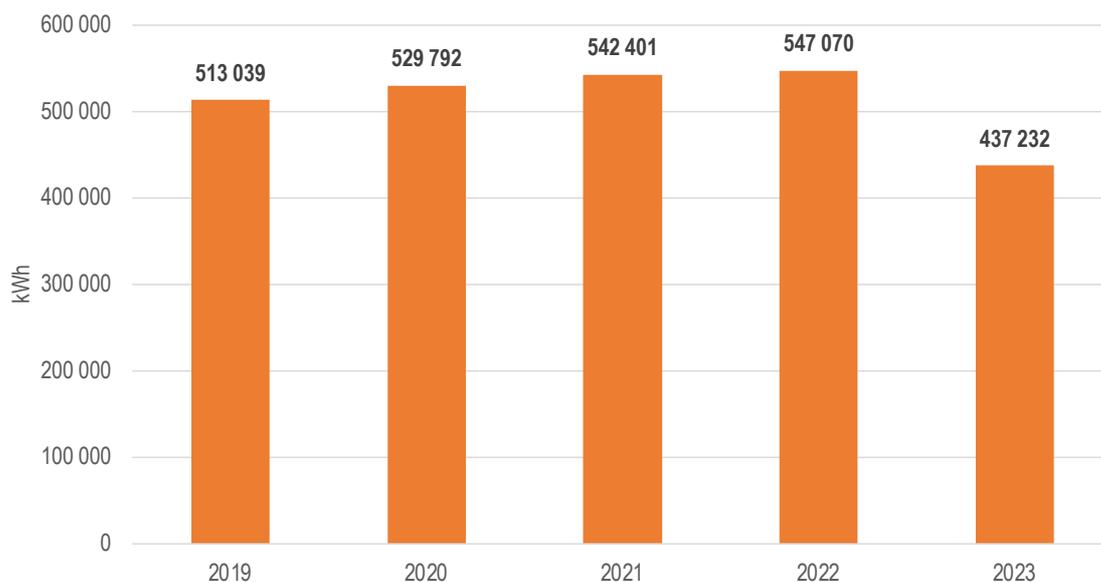
A.3.1 Évolution de la consommation d'électricité en kWh (2019-2023)



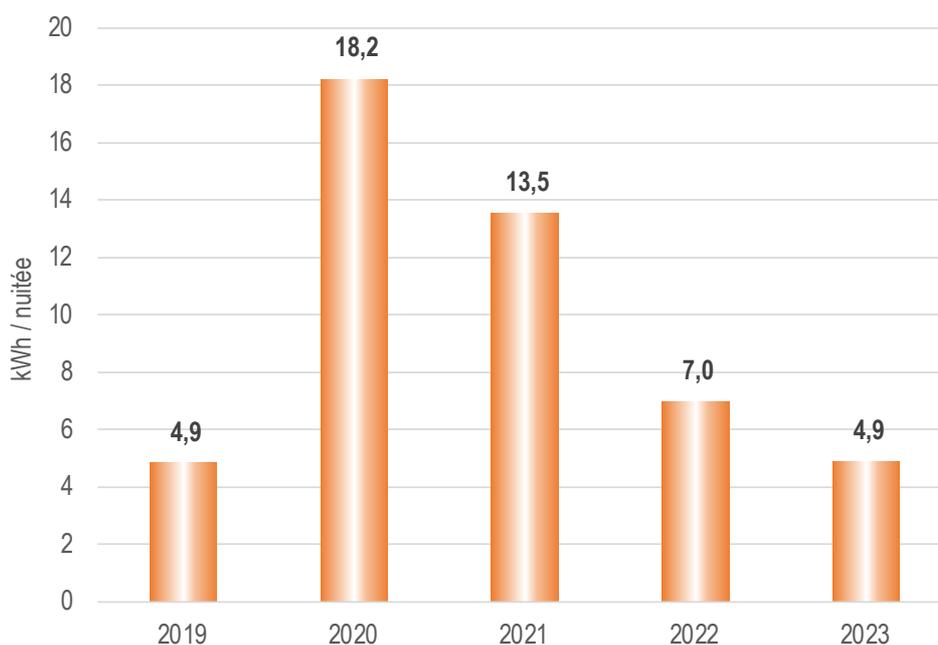
A.3.2 Évolution de la consommation d'électricité en kWh par nuitée (2019-2023)



A.3.3 Évolution de la consommation de gaz naturel en kWh (2019-2023)



A.3.4 Évolution de la consommation de gaz naturel en kWh par nuitée (2019-2023)



Observations

Ces graphiques permettent de voir l'évolution de la consommation totale d'électricité (conventionnelle et renouvelable) ainsi que celle du gaz naturel ; et la consommation relative, par nuitée.



Concernant la consommation d'électricité, entre 2022 et 2023, de l'électricité conventionnelle a été intégrée. Le graphique montre que le réseau d'électricité conventionnelle est davantage sollicité que celui de l'électricité renouvelable.

Le maintien des températures à 20°C pourrait expliquer la baisse de consommation de gaz naturel entre 2022 et 2023, de près de 110'000 kWh. De même, la consommation par nuitée a atteint son niveau le plus bas, comme en 2019.

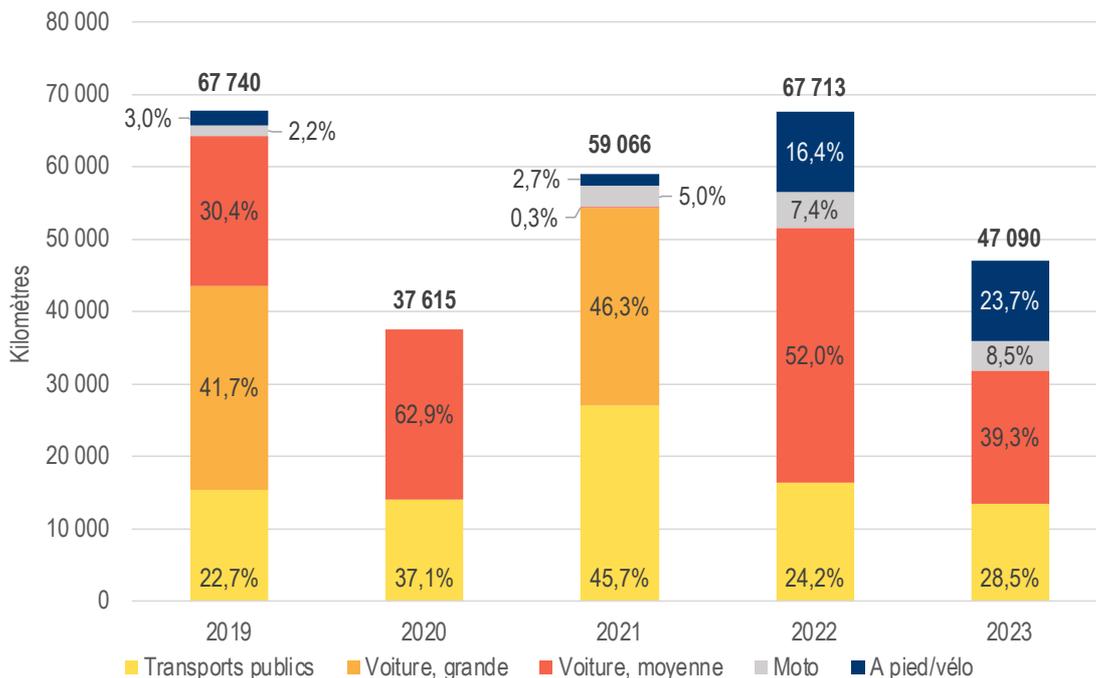
Recommandation

La consommation totale d'électricité est en hausse, il s'agit d'un secteur où des économies pourraient être appliquées afin de réduire l'impact :

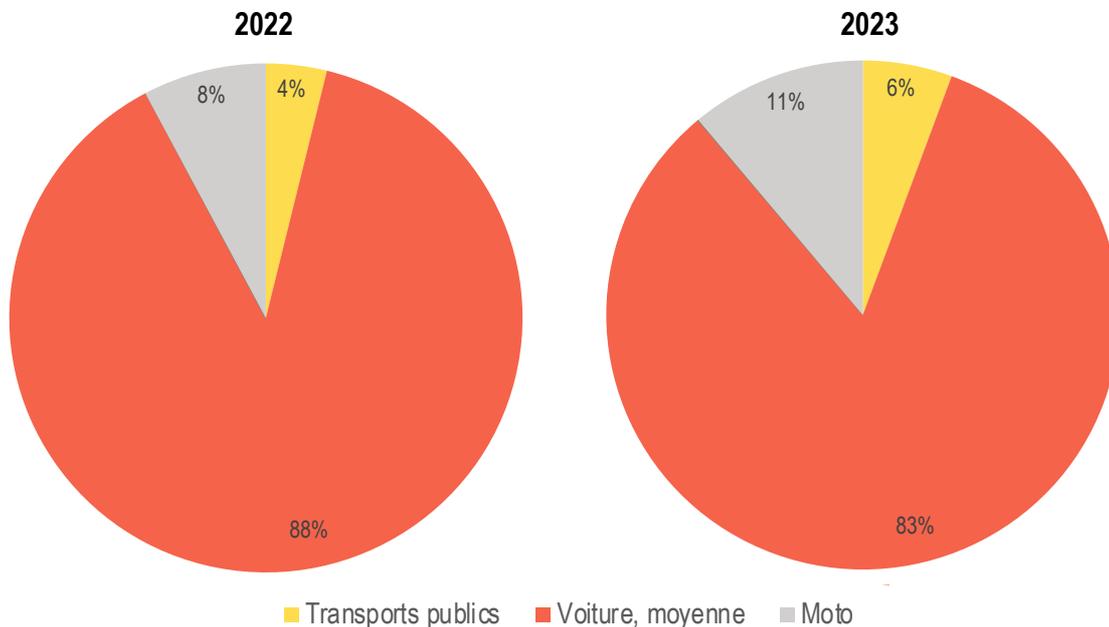
- Passer à un approvisionnement en électricité 100 % renouvelable diminuerait l'impact climatique de 4,5 tCO_{2e} sur l'année.
- Continuer d'appliquer les mesures d'économie de chauffage, tout en assurant également qu'il n'y ait pas des courants d'air ou mauvaises isolations qui laisseraient entrer le froid. L'incertitude quant au futur du bâtiment rend difficile l'application de mesures transformatives, c'est pourquoi il est recommandé de poursuivre avec les éco-gestes et actions de sensibilisation quotidiennes auprès des collaborateurs/trices et des hôtes.

A.4 Déplacements pendulaires

A.4.1 Évolution et part des distances par mode de transport (2019-2023)



A.4.2 Émissions de CO_{2e} selon les modes de transport



Observations

Le graphique A.4.1 illustre l'évolution des distances parcourues dans le cadre des déplacements pendulaires, ainsi que la répartition par mode de transport, en pourcentage. Le graphique suivant (A.4.2), montre la répartition des émissions de gaz à effet de serre par mode de transport en 2022 et 2023.

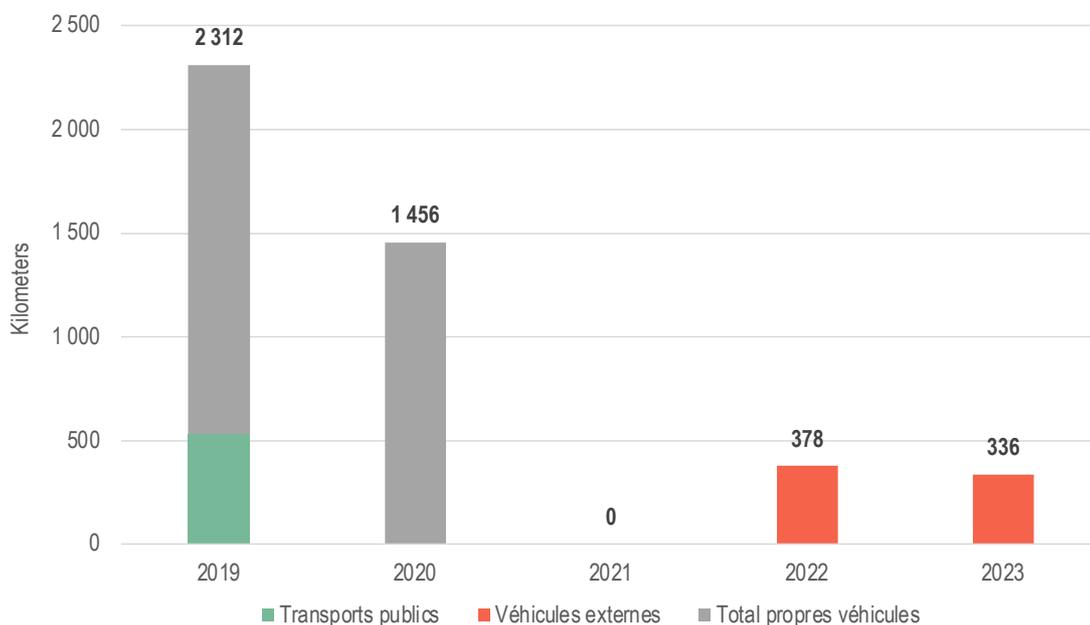
En 2022 et en 2023, la voiture est encore très largement utilisée avec respectivement 52 % et 39 % du total des kilomètres parcourus. Bien que les kilomètres totaux parcourus en 2023 aient diminué, la distance relative, par collaborateur/trice est similaire à 2022 à près de 50 km. Entre 2022 et 2023, il y a une baisse significative, de 47 %, des kilomètres parcourus en voiture moyenne (8 L/100 km).

Recommandations

Cette catégorie est relativement peu émettrice de gaz à effet de serre. Il pourrait toutefois être pertinent de connaître les besoins des collaborateurs/trices qui utilisent la voiture et la moto afin d'explorer s'il existe des pistes d'amélioration. Les kilomètres parcourus à moto et en voiture pourraient être réduits davantage et contribueraient ainsi à une réduction effective des émissions de gaz à effet de serre.

A.5 Déplacements professionnels

A.5.1 Déplacements professionnels en kilomètres selon le mode de transport (2019-2023)



Observations

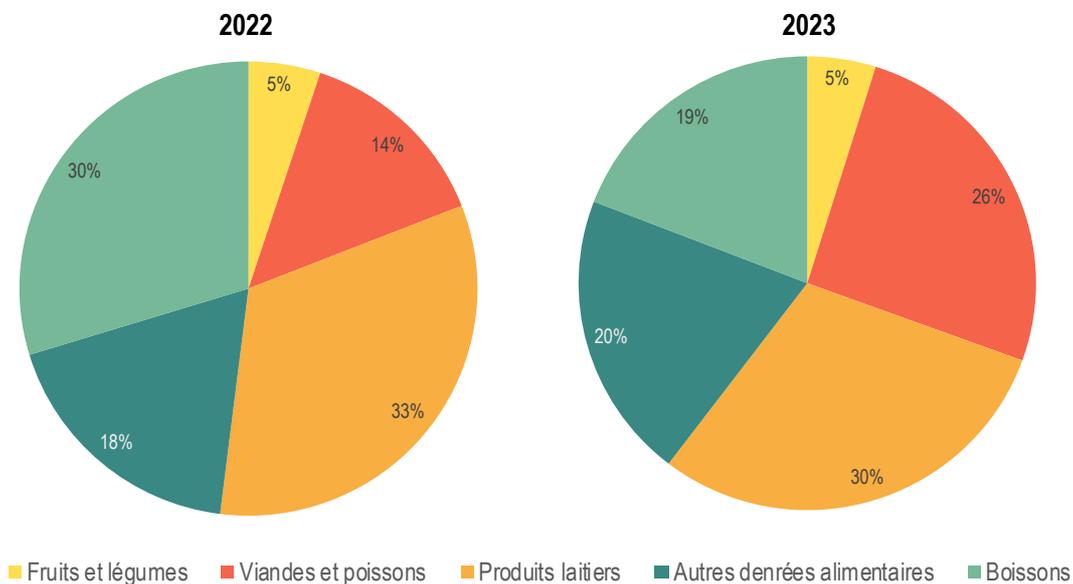
Les déplacements professionnels ont été drastiquement réduits. L'ensemble des distances parcourues ont été effectuées en voiture privée, entre 2022 et 2023. A noter que les kilomètres parcourus dans le cadre des déplacements professionnels ont diminué de 11 % en 2023.

Recommandation

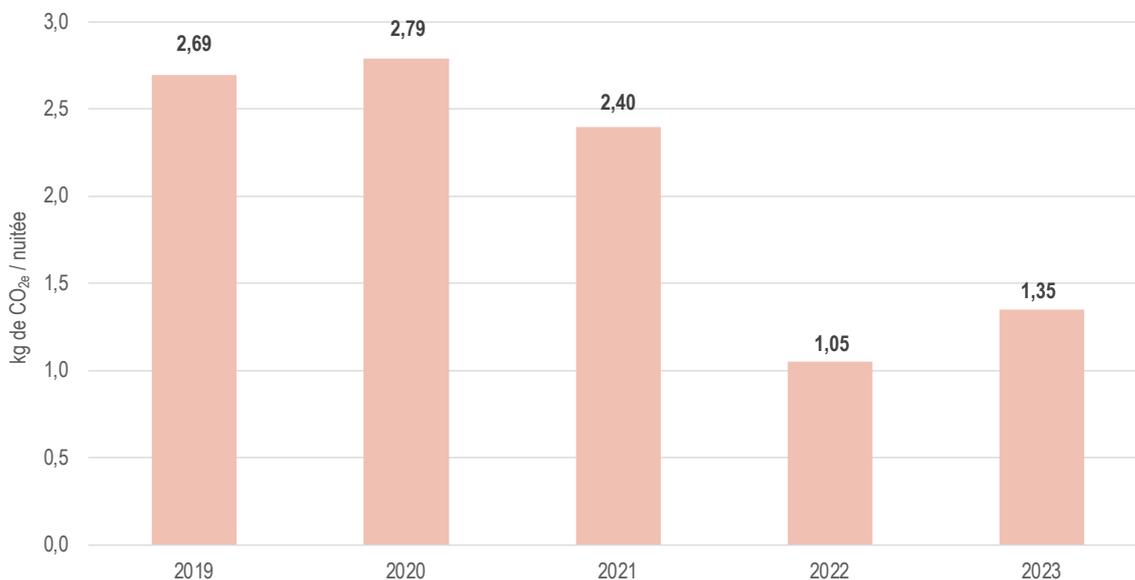
Le Geneva Hostel effectue relativement peu de déplacements professionnels, il s'agit de poursuivre cette dynamique et opter pour les transports publics lorsque cela est possible.

A.6 Restauration et boissons

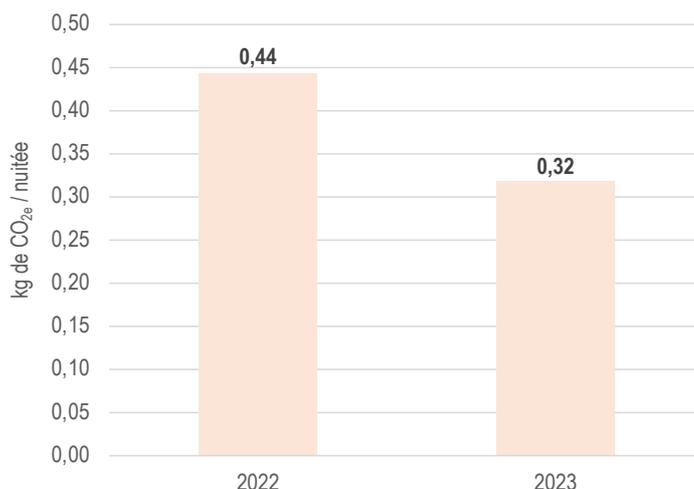
A.6.1 Part des émissions de CO_{2e} des denrées alimentaires et boissons



A.6.2 Évolution des émissions des denrées alimentaires en kg de CO_{2e} par nuitée (2019-2023)



A.6.3 Évolution des émissions des boissons en kg de CO_{2e} par nuitée (2022-2023)²



Observations

Le secteur de l'alimentation et des boissons comprend plus de 46 % du total des émissions de l'hôtel (plus de 140 tCO_{2e}). Le graphique A.6.1 montre que les produits laitiers concentrent un tiers des émissions de la catégorie, bien que leur consommation ait diminué de plus de 50 % en 2023. De plus, la part d'émissions des produits carnés a fortement augmenté entre 2022 et 2023. En effet, leur consommation a augmenté de 28,6 % en 2023 et leurs émissions correspondantes, de 133 %.

L'évolution des émissions relatives des denrées alimentaires et boissons (A.6.2) change drastiquement en 2022. Cela s'explique notamment par une augmentation du niveau de détail dans l'analyse des données et calculs des émissions de cette catégorie. Avant 2022 seuls le nombre de repas végétariens (ou non-végétariens) étaient comptabilisés. Dès 2022, ce sont toutes les denrées alimentaires que composent ces repas qui ont été prises en compte, cela pourrait donc expliquer, en partie, pourquoi les émissions relatives des années 2022 et 2023 sont réduites.

Le graphique ci-dessus (A.6.3), montre que les émissions relatives issues de la consommation de boissons a été réduite entre 2022 et 2023.

Recommandations

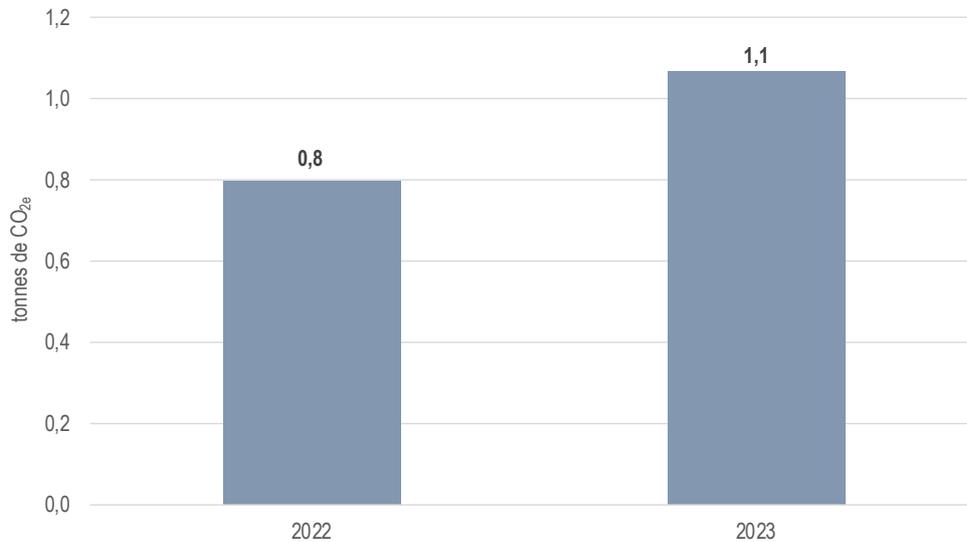
L'alimentation est une catégorie avec un potentiel d'amélioration important.

- Augmenter la part de repas végétariens proposés par le restaurant de l'hôtel : aujourd'hui, le Geneva Hostel propose des plats végétariens basiques (fondues, röstis, galettes végétariennes pour hamburgers). Proposer des plats où il est possible de combiner l'option végétarienne, végétalienne, et de saison, permettrait de réduire plus efficacement les émissions de cette catégorie. Par exemple : mettre en avant les légumes de la saison en proposant des plats dérivés tels que la soupe de courge, potimarron, potimarron farci, etc.
- S'assurer que les stocks sont administrés de manière efficace : ceci dans le but de réduire au maximum les déchets alimentaires.
- Éviter les poissons non-européens : proposer uniquement des poissons certifiés de pêche durable et d'origine européenne (zones FAO 27 ou 37).

² Le suivi détaillé des émissions liées aux boissons a commencé en 2022 (année des données)

A.7 Manifestations/événements

A.7.1 Évolution des émissions liées aux manifestations et/ou événements

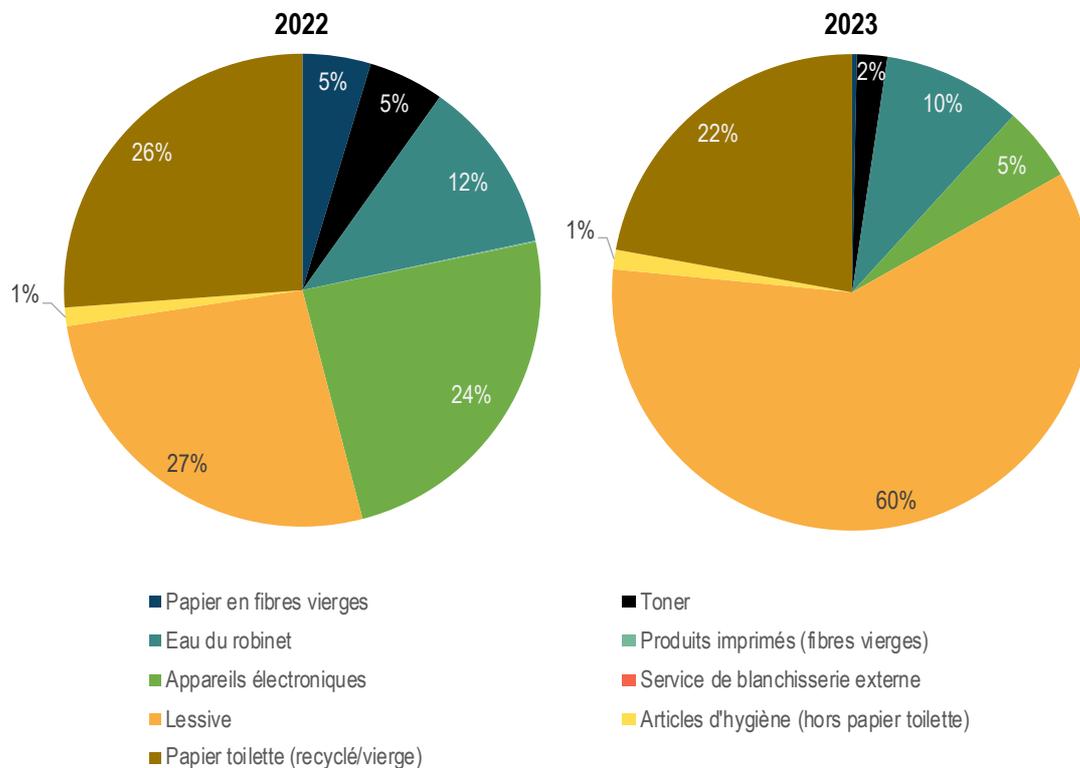


Observations

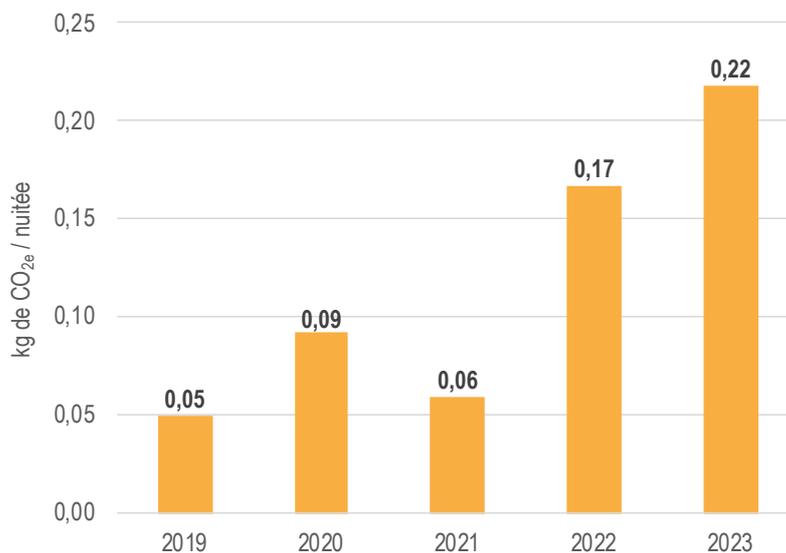
Les émissions liées aux manifestations ont augmenté en 2023, bien que leur nombre ait été réduit. En effet, la part d'alimentation dédiée aux événements organisés au sein du Geneva Hostel a augmenté en 2023, pour une quantité réduite du nombre de manifestations et de participants-es, ce qui explique que les émissions aient augmenté également.

A.8 Matériel

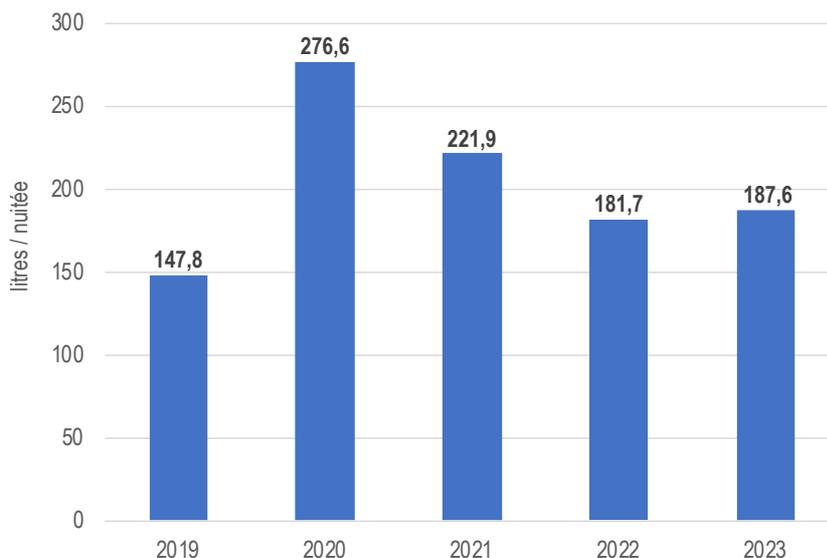
A.8.1 Part des émissions selon type de matériel



A.8.2 Émissions du matériel en kg de CO_{2e} par nuitée (2019-2023)



A.8.3 Consommation d'eau en litres par nuitée (2019-2023)



Description

Le graphique A.8.1 illustre la part d'émissions par type de matériel, eau potable incluse. Il est donc ici visible que les produits lessiviels comprennent à eux seuls la majorité des émissions de cette catégorie, principalement en 2023, où ils représentent 60 % des émissions. Le papier toilette en fibres recyclées arrive lui en deuxième position.

Les émissions par nuitées (A.8.2) montrent également une tendance croissante entre 2022 et 2023. En raison de l'ajout d'éléments supplémentaires à intégrer dans cette catégorie, les émissions sont plus élevées que les années qui précèdent l'an 2022. Notamment, les produits de nettoyage pour blanchisserie n'étaient pas inclus auparavant.

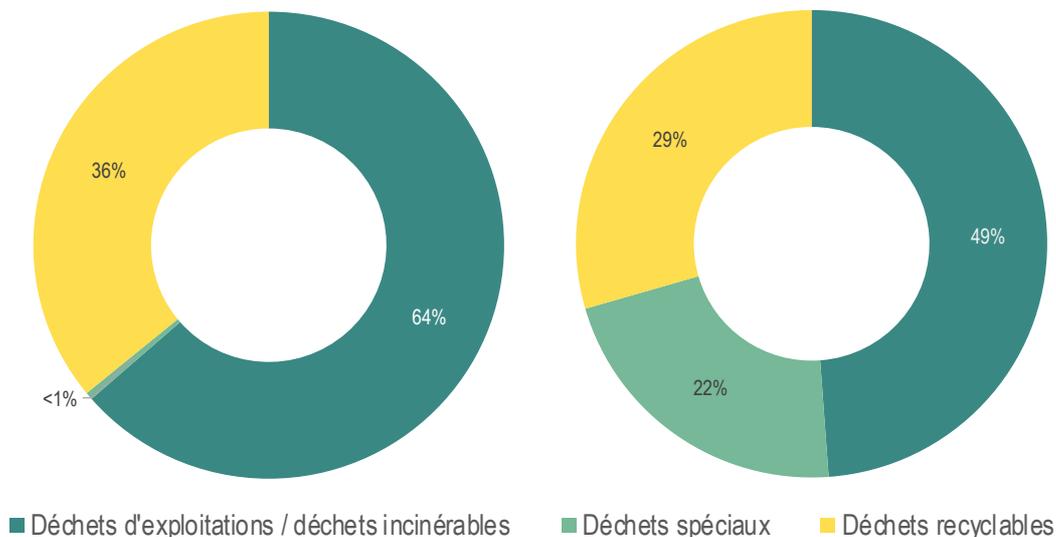
Le dernier tableau (A.8.3) présente les émissions relatives, par nuitée, de la consommation d'eau. Celle-ci se maintient relativement stable après avoir connu une hausse importante en 2020 puis une baisse progressive jusqu'en 2023.

Recommandations

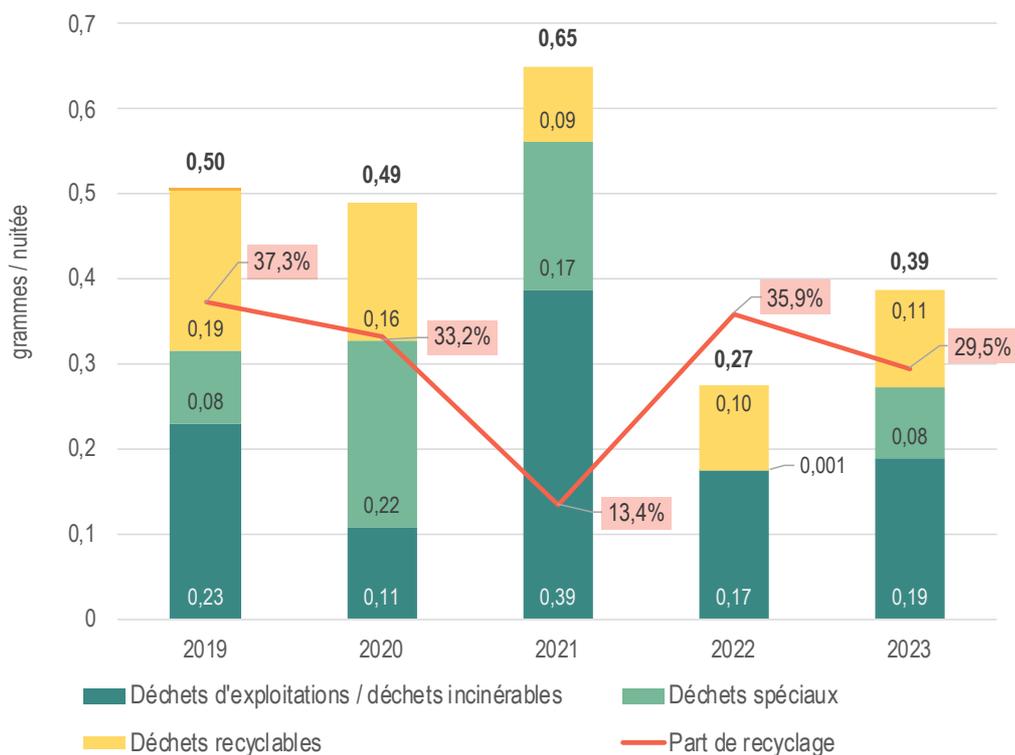
- S'assurer que la quantité de produits lessiviels utilisé par kilogramme de linge lavé soit déterminée de manière à optimiser la consommation, éviter les surplus et le gaspillage.
- Passer au papier (bureau) en fibres recyclées : les produits imprimés en fibres vierges pourraient être imprimés sur du papier recyclé.

A.9 Déchets

A.9.1 Part des déchets par catégorie



A.9.2 Évolution des déchets en grammes par nuitée avec part de recyclage (2019-2023)



Observations

La quantité générale de déchets a augmenté entre 2022 et 2023, bien que celle-ci ait fortement diminuée par rapport à 2021. La majorité des déchets produits par le Geneva Hostel sont destinés à l'incinération.

Le graphique A.9.2 montre que la part de recyclage est remontée depuis 2021 où elle a connu une baisse considérable. Celle-ci a tout de même diminué entre 2022 et 2023.

Recommandations

Le Geneva Hostel pourrait augmenter sa part de recyclage et se fixer un objectif annuel de 50 % de déchets recyclés, tout en maintenant les mesures déjà mises en place pour réduire la volumétrie des déchets incinérables.



B. Communication

De nombreuses pistes permettent de valoriser votre démarche de protection du climat. Celles-ci se retrouvent orientées vers l'interne comme vers l'extérieur de l'entreprise. A ce titre, voici un éventail de pistes pour la communication.

Communication interne

En réalisant un bilan des émissions de gaz à effet de serre et en mettant en place des actions ciblées de réduction des émissions, il est possible d'améliorer notablement la performance de l'établissement en matière de durabilité. Communiquer cet engagement auprès des collaborateurs et collaboratrices permet de:

- Intégrer davantage le respect de l'environnement dans les valeurs de l'entreprise,
- Sensibiliser les collaborateurs/trices à la protection du climat,
- Améliorer l'image de l'entreprise en interne,
- Renforcer le sentiment d'appartenance à l'entreprise.

Plusieurs supports et outils sont ainsi à disposition tels que :

- Séance de présentation de la démarche (fonctionnement, objectifs, etc.) avec projection du film du projet de protection climatique sélectionné, des graphiques présentés dans la partie A du rapport, etc.
- Ateliers de sensibilisation proposés par ecoLive ;
- Publication d'articles sur l'intranet avec les images ou la vidéo du projet de protection climatique,
- Mailing aux collaborateurs/trices ;
- Affichage de l'attestation encadrée ou de quelques photos du projet ;
- Utilisation du logo ou du label (selon le contrat signé) de myclimate dans la correspondance, les mails, les publications ou sur le site web.

Communication externe

On peut aussi bénéficier de la démarche entreprise pour consolider votre image d'entreprise responsable auprès des partenaires externes et du public. Voici quelques opportunités :

- Valoriser votre entreprise en mettant les aspects durables et responsables en avant,
- Consolider les relations avec les partenaires en profitant de cette occasion pour communiquer avec eux,
- Fidéliser les clients en communiquant sur vos initiatives responsables,
- Augmenter et consolider votre clientèle en répondant à des exigences en matière de protection de l'environnement toujours plus présentes,
- Remporter des points supplémentaires lors d'appels d'offres.

Dans ce but, il est possible d'utiliser:

- Le site web (news, page concernant le développement durable, etc.) ou réseaux sociaux (LinkedIn, Twitter, Facebook, etc.) en présentant la démarche ainsi que le/les projet(s) de protection du climat soutenu par l'entreprise, en présentant les bénéfices complémentaires de celui-ci sur la population locale ;
- Une newsletter spéciale ou non avec des liens vers des pages du site web ou vers la description des projets(s) (<http://projets-climatiques.ecolive.ch>) ;
- Le label et/ou le logo de myclimate sur les différents supports de communication imprimés climatiquement neutres ;
- Les signatures mail en intégrant le label climatiquement neutre ou logo de myclimate.

Des contenus textes, images et/ou vidéo sont proposés dans le kit de communication fourni par ecoLive.

C. Annexes

C.1 Démarche de myclimate pour l'hôtellerie

La démarche de myclimate pour la gestion des émissions de gaz à effet de serre des établissements hôteliers vise à :

- **Calculer de manière claire et crédible votre bilan de gaz à effet de serre (empreinte carbone)**, de le suivre annuellement et l'améliorer de manière continue.
- **Gérer les données**: récolte et gestion simples des données avec la plateforme en ligne *myclimate smart 3*
- **Explorer votre potentiel d'économies d'énergie** et ainsi réduire vos coûts et vos émissions de CO₂.
- **Soutenir des projets de protection du climat de haute qualité** pour leur permettre de réduire totalement ou partiellement vos émissions.
- **Aider dans votre communication**: photos, vidéos et textes sont mis à disposition du client dans le but de communiquer sur la démarche et sur les projets de compensation.



C.2 myclimate smart 3

C.2.1 Méthode

La méthode s'aligne dans une large mesure sur celle des écobilans, mais en tenant compte des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, l'ensemble du cycle de vie des produits consommés par les activités de l'entreprise a été pris en considération. Le cycle de vie englobe l'extraction des matières premières, la fabrication, l'utilisation et l'élimination des biens ainsi que les transports entre chaque phase du cycle de vie.

Lors de l'analyse du bilan climatique de l'établissement, différents gaz à effet de serre sont pris en considération. Le gaz à effet de serre le plus connu est le dioxyde de carbone (CO₂), qui résulte par exemple de la combustion de matières premières fossiles. Outre le CO₂, d'autres gaz à effet de serre, comme le méthane (CH₄) ou le protoxyde d'azote (N₂O), sont également rejetés dans l'atmosphère au cours de divers processus industriels ou agricoles. L'effet de ces gaz peut être exprimé à l'aide d'une quantité équivalente de CO₂. C'est pourquoi, d'une manière générale, l'impact climatique est indiqué avec l'unité "kg CO_{2e}" (ou "t CO_{2e}"), c'est-à-dire en "kilogramme équivalent CO₂" (respectivement "tonne équivalent CO₂"), ce qui permet d'additionner les effets de tous les gaz à effet de serre³.

Les données contextuelles utilisées pour établir l'impact climatique des différents processus proviennent d'Ecoinvent⁴. Ecoinvent est la base de données la plus importante au monde et la plus utilisée pour les écobilans.

³ L'indicateur, exprimé en "kg CO_{2e}" et représentant l'impact climatique, est le "Potentiel de réchauffement climatique" sur une période de cent ans (GWP 100a). Pour plus d'informations, se reporter au "Quatrième Rapport d'évaluation du GIEC de 2007", Chapitre 2, disponible en ligne.

⁴ Cf. www.ecoinvent.ch.



C.2.2 Catégories d'émissions

Électricité : comprend la production d'électricité, ainsi que les infrastructures et le transport nécessaires à cette production.

Chaleur et réfrigération : inclut la production de chaleur et de froid (mazout, gaz naturel, biogaz, énergie dérivée du bois, énergie solaire thermique, chauffage à distance, réseaux de froid, agents réfrigérants, etc.) excepté pour les pompes à chaleur dont les émissions se retrouvent dans la catégorie *Électricité*.

Déplacements pendulaires : inclut les déplacements de tous les collaborateurs entre leur domicile et leur lieu de travail en tenant compte des kilomètres et des modes de déplacements. Les heures de *Home office* peuvent être comptabilisées dans cette catégorie.

Déplacements professionnels et nuitées : comprend les émissions liées aux déplacements professionnels en voitures, en transports publics, et en avion, ainsi que les nuitées liées aux déplacements professionnels.

Restauration et boissons : inclut les boissons (eau minérale et boissons non alcoolisées, jus, café, thé, cacao en poudre, lait, bière, vin, spiritueux) et les denrées alimentaires (volaille, viandes, poissons, produits laitiers, fruits, légumes, pommes de terre, pâtes et pain, riz, huile alimentaire) consommés par la cuisine de l'hôtel.

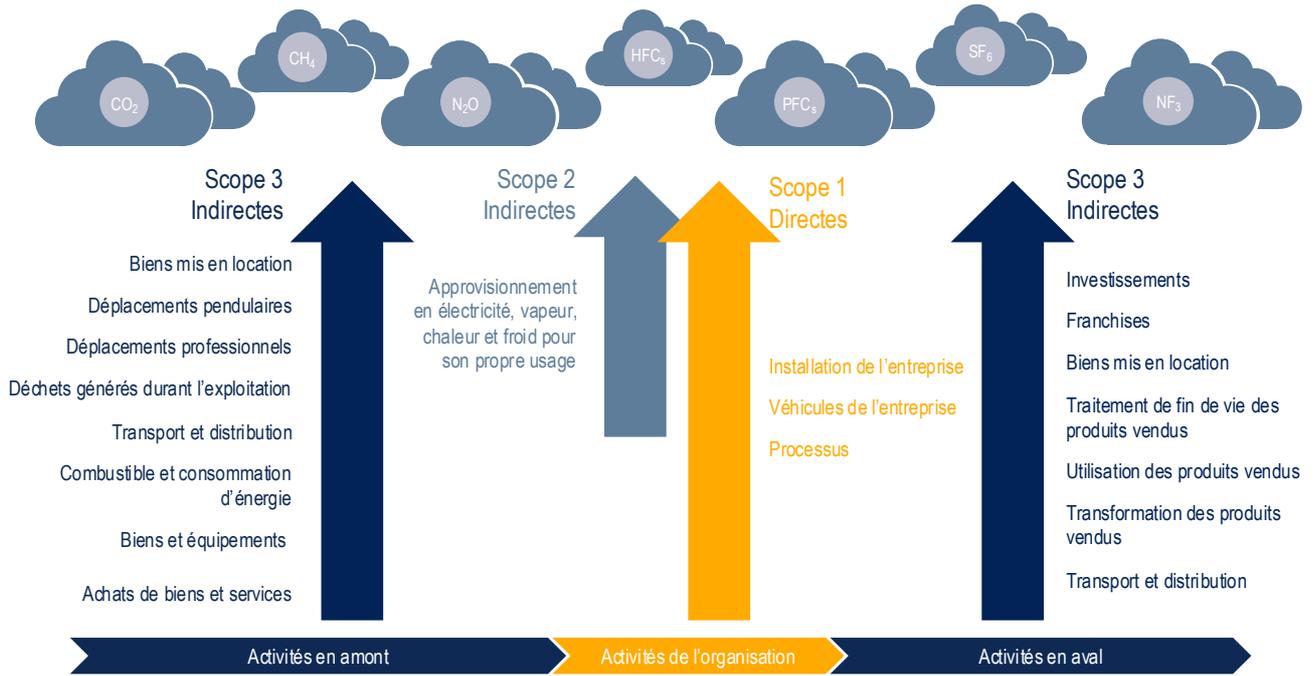
Matériel : comprend les principaux consommables de bureau (papier, toner), les produits imprimés externalisés (flyers, brochures, etc.), les appareils électroniques, l'eau, la blanchisserie, les produits de nettoyage, et les articles d'hygiène (savon, papier hygiénique).

Déchets et recyclage : couvre les émissions liées aux déchets à incinérer, aux déchets spéciaux, aux déchets électroniques et aux déchets recyclés.

C.2.3 Scopes

Le bilan des gaz à effet de serre suit les directives de la norme ISO 14'069 :2013 et répartit l'ensemble des émissions selon 3 "scopes" (ou "périmètres") qui se définissent comme suit:

- **Scope 1 (ou émissions directes)**: couvre toutes les émissions issues de l'entreprise elle-même ou d'infrastructures/véhicules contrôlés par l'entreprise. Par ex. des chauffe-eaux, chaudières ou véhicules appartenant à l'entreprise ou dont la maintenance est assurée par celle-ci.
- **Scope 2 (ou émissions indirectes)**: inclut toutes les émissions indirectes générées par l'achat d'électricité, vapeur ou chaleur consommées par l'entreprise. Par ex. les émissions des centrales électriques.
- **Scope 3 (ou émissions élargies)**: couvre toutes les autres émissions indirectes apparaissant tout au long de la chaîne de valeur de l'entreprise et qui sont comptabilisées dans ce bilan CO_{2e}. Par ex. les matières premières, le transport des combustibles achetés, les infrastructures de production et de transport de l'électricité, l'utilisation des produits et des services vendus.



C.3 Quelques valeurs pour comparer

On considère généralement les impacts moyens suivants:

Déplacements	
Une personne émet 1 kg de CO _{2e} en effectuant ⁵	
143 km	en train grande ligne
119 km	en train régional
88 km	en vélo électrique (25km/h)
34 km	en trolleybus
23 km	en tram
11 km	en voiture électrique
21 km	en autocar (diesel)
8 km	en voiture thermique
25 heures	en visioconférence par personne
4.2 jours	en télétravail
Papier (par ramette de 500 feuilles A4)	
Le papier 100% recyclé, en comparaison à celui issu de fibres vierges, permet d'économiser ⁶	
0.9 kg	CO ₂
88 litres	eau
7.5 kWh	énergie
5.5 kg	bois
30 g	substances chimiques
Eau	
Émissions en grammes de CO ₂ par litre d'eau, selon provenance ⁷	
420 g	Bouteille en PET, provenance Europe
180 g	Bouteille en PET, provenance Suisse
0.4 g	Carafe d'eau du robinet
Alimentation	
Repas avec ou sans viande ⁸	
4 repas avec viande	émettent la même quantité de CO ₂
9 repas sans viande	

⁵ Source: mobitool, moyenne pour les véhicules suisses (2023)

⁶ Source: Papier, Protéger la forêt et le climat, Association suisse pour le papier écologique et l'écologie au bureau, 2013

⁷ Source: Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux, 2006

⁸ Source: myclimate